

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mai 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	17
représentés	6
votants	23
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	20
Contre	
Abstention(s)	3

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ, (Adjoints), Christine GRILLOT, Joel MOUREAUX (Conseillers Municipaux délégués), Nicole CHOULOT, Karine DUMONT, Marie-Line LANG, Jacky REVERCHON, Roland CHAILLON, Laurent GAUDIN, Marie-Hélène RAFFANEL, Antoine SEIGLE-FERRAND, Catherine WYCZTAK (Conseillers Municipaux)

Excusée et représentée : Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS, Hervé CORON représenté par Dominique BONNET, Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC, Armande REYNAUD représentée par Catherine CATHENOZ, Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG,

Absents : André JOURD'HUI, Claire PROST-JACQUOT, Nicolas DEVAUX, Pascal PINGLIEZ

Secrétaire de séance : Joel MOUREAUX

Convocation : 13-05-22

n°

Objet : fixation du tarif des repas servis lors de la manifestation « Jacobins 2022 » et autorisation donnée au Maire de signer une convention de mandat de recouvrement pour la vente à distance des tickets repas

Vu la délibération du 10 décembre 2021, dans laquelle le conseil municipal a :

- accepté le plan de financement susvisé pour la manifestation « Jacobins 2022 » avec un montant de dépenses et recettes de 117 869.50 HT, soit 126 835.20 € TTC (en fonction des taux différenciés de TVA)
- sollicité les subventions susvisées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 7000 €, du Conseil Régional pour 7 000 €, du Conseil Départemental pour 7000 €, de l'Europe pour 30 321 € auxquelles s'ajouteront les demandes auprès de mécènes privés ;
- accepté de financer le solde du coût de la manifestation, soit 42 548.50 €, sur fonds propres communaux (dépenses totales HT - subventions sollicitées 58 521 € - vente de repas 16 800 €).

VU la note de synthèse n°2022-67 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 20-05-22,

Vu l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 11-05-22,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que le banquet médiéval organisé Rue, regroupera 1200 convives et sera composé des mets suivants :

- terrine médiévale
- bœuf au poulard et poêlée de légumes
- comté
- choux vanille, cœur fruits rouges

CONSIDERANT que les repas seront en vente sur le site internet de la ville de Poligny à partir du moment où le conseil municipal aura validé leur prix. la société « see tickets » sera en charge de la vente des tickets sur internet et prélèvera en contrepartie, une somme de 0.90 €/ticket vendu.

CONSIDERANT qu'une centaine de tickets repas seront également vendus au pôle administratif territorial cœur du jura, auprès de Martine Keller, régisseur titulaires pour les manifestations.

CONSIDERANT que le prix du repas avait été estimé dans un premier temps, à 12€ mais après consultation des artisans des métiers de bouche, il conviendrait de proposer le prix du repas du banquet du dimanche 3 juillet 2022 à 15€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à 20 voix pour et 3 abstentions,

- valide le prix de vente du repas servi lors du banquet médiéval de la manifestation « Jacobins 2022 » le 03/07/2022, au prix de 15€.

- autorise le Maire a signer une convention de mandat de recouvrement permettant à la société « See tickets » en charge de la vente des tickets repas sur le site internet de la ville, d'encaisser le montant des ventes des tickets repas, puis reverser les fonds au trésor public pour le compte de la collectivité, hors régie.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,
Dominique BONNET

